

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

TONARSYL SOLUTION

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Inosine..... 25,00 mg

Excipient(s) :

Alcool benzylique (E1519)..... 15,00 mg

Sulfite de sodium anhydre (E221)..... 0,20 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

4.1. Espèces cibles

Chevaux, veaux et chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, les chevaux et les chiens :

- Insuffisance cardiaque.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Chez les chevaux, utiliser la voie intraveineuse stricte.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'utilisation du médicament vétérinaire en cas de gravidité ou de lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice risque par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Administrer 2,5 à 5 mg d'inosine par kg de poids vif une fois par jour, soit à 0,1 à 0,2 ml de solution par kg de poids vif, correspondant à une dose recommandée de :

Chez les veaux : 10 ml de solution par voie intramusculaire ou intraveineuse, une fois par jour pendant 5 jours.

Chez les chevaux : 50 ml de la solution par voie intraveineuse stricte une fois par jour, pendant 5 à 10 jours.

Chez les chiens : 1 ml par 5 kg de poids corporel par jour par les voies intraveineuse, intramusculaire, ou sous-cutanée, pendant 5 à 20 jours.

Les doses et la durée de traitement peuvent être augmentées en fonction de l'état clinique de l'animal et de la réponse au traitement.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : Zéro jour.

Lait : Zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Stimulant cardiaque.

Code ATC-vet : QC01C.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'inosine est un nucléotide purique qui participe au métabolisme des acides nucléiques ADN et ARN. Elle pénètre facilement dans la cellule ou elle libère de l'ATP. Cette énergie endogène est utilisée par la cellule myocardique pour sa contraction.

L'inosine se caractérise par une action inotrope marquée (amélioration de la contractilité) et entraîne une légère augmentation de la fréquence (effet chronotrope) sans modification ni de l'excitabilité ni de la conduction cardiaque.

Les modifications engendrées au niveau du cœur sont à la fois qualitatives et quantitatives :

- augmentation du débit cardiaque sans effet tensionnel direct,
- augmentation de l'extraction d'oxygène par le myocarde et enrichissement du sang veineux coronaire en oxygène, ceci traduisant une amélioration de l'irrigation myocardique.

L'inosine a également un effet analeptique respiratoire

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6.1. Liste des excipients

Alcool benzylique (E1519)

Sulfite de sodium anhydre (E221)

Edéate disodique

Sorbito

Phosphate disodique anhydre

Hydroxyde de sodium

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre coloré de type II
Bouchon chlorobutyle
Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VETOQUINOL
MAGNY VERNOIS
70200 LURE
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1746423 3/1984

Flacon de 10 ml
Flacon de 50 ml
Boîte de 5 flacons de 10 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

27/03/1984 - 22/07/2009

10. Date de mise à jour du texte

24/02/2015